Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260618-DEL20260618077-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **11 juin 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan (21H00), LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, LE BADEZET Cédrick (20H40) et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : Mr LE TROUHER Erwan jusqu'à 21H00
Mr LE TROUHER Erwan donne pouvoir à Mr LE BADEZET Cédrick,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 77 – 18 06 2026

VALIDATION DEVIS POUR REPARATION DÉSHERBEUR THERMIQUE

Madame la maire informe les conseillers, que le désherbeur thermique, outil mutualisé avec les communes de Malguénac et Cléguérec, est en panne.
Le devis de réparation fourni par l'entreprise Bretagne Bobinage s'élève à 1746.32€ HT soit 2095.58€ TTC.

Madame la maire propose de valider ce devis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :
- **DÉCIDE** de valider le devis de réparation fourni par l'entreprise Bretagne Bobinage qui s'élève à 1746.32€ HT soit 2095.58€ TTC.

- **AUTORISE** Madame la maire à demander le remboursement aux communes de Malguénac et de Cléguérec, à part égale, comme stipulé dans la convention.

-- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *